



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON**

Mardi 6 décembre 2022

Présidée par Mme Annabel Pulcrano, Présidente

Lieu : Maison de Commune de Buchillon

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022
4. Communications de la Présidente
- 4 bis. *Assermentation Mme Laëtitia Soubies*
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis N°7/2022 relatif au budget pour l'année 2023
 - Rapport de la Commission des finances
7. Rapport des délégués des Associations Intercommunales PRM et ASSAGIE
- 7 bis. *Interpellation, point de situation relatif au hangar (préavis N°4/2020) et au contentieux avec les entreprises mandatées pour sa construction*
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Mme Sandra Breitling, la Secrétaire procède à l'appel et relève 21 conseillers présents (la Présidente non-comprise).

Les conseillers excusé(e)s sont : M. Antoine Du Pasquier, Mme Monica McDonnell, M. Dominique Pioletti, M. Geoffroy Ganshof, Mme Rebecca Schwaar, Mme Cristina Mirante et M. Shai Sorek

2. Acceptation de l'ordre du jour

Mme Annabel Pulcrano : Vous avez tous reçu l'ordre du jour de cette séance. J'ai une première modification à apporter, j'aimerais ajouter un point 4 bis « Assermentation d'une nouvelle conseillère ». Je vous donnerai plus de détails au point 4.

On passe au vote.

L'ajout du point 4 bis est accepté à l'unanimité par le Conseil communal.

Mme Annabel Pulcrano : J'ai une deuxième modification à apporter. J'ai reçu de M. Daniel Calabrese une interpellation intitulée « Point de situation relatif au hangar (préavis N°4/2020) et au contentieux avec les entreprises mandatées pour sa construction ». J'aimerais l'ajouter au point 7 bis de l'ordre du jour.

On passe au vote.

L'ajout du point 7 bis est accepté à l'unanimité par le Conseil communal.

Mme Annabel Pulcrano : A présent, nous votons l'ordre du jour.

On passe au vote.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité par le Conseil communal.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022

Mme Annabel Pulcrano : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance mentionnée, avez-vous des rectifications à proposer ?

On passe au vote.

Le procès-verbal est accepté par le Conseil communal à une forte majorité et une abstention.

4. Communications de la Présidente

Mme Annabel Pulcrano : Concernant les courriers reçus, Mme Cosette Egger nous fait part qu'elle est déçue par les décorations de Noël. Pour la soirée du 7 décembre prochain, des fenêtres de l'Avent, elle demande que le sapin soit allumé.

La Présidente lit le courriel de Mme Cosette Egger.

Mme Annabel Pulcrano : J'ai reçu un deuxième courrier de Mme Anna Buzzi concernant sa démission du Conseil communal.

La Présidente lit la lettre de Mme Anna Buzzi.

Mme Annabel Pulcrano : Concernant les autres communications, l'élection tacite des suppléants du 31 octobre dernier a fourni 8 nouveaux conseillères et conseillers. La liste est affichée au pilier public. La première personne sur la liste des suppléants à la suite de l'élection d'avril 2021 est Mme Madeleine Giarré mais elle ne souhaite pas prendre sa place au sein du Conseil communal.

La Présidente lit la lettre de Mme Madelaine Giarré.

Mme Annabel Pulcrano : La place revient à la suppléante suivante, Mme Laëtitia Soubies. Son assermentation viendra au prochain point.

Dernières communications : en juin 2023 il y aura les élections des membres du Bureau et des commissions du Conseil communal. J'annonce que je n'ai pas l'intention de me présenter à nouveau au poste de Présidente. Cette annonce permet aux personnes intéressées d'avoir le temps de réfléchir afin de savoir qui aimerait bien prendre le rôle de Président. Je suis évidemment à disposition pour toutes les questions concernant ce sujet.

4 bis. Assermentation de Mme Laëtitia Soubies

Mme Annabel Pulcrano : Mme Laëtitia Soubies, je vous demande d'avancer et au Conseil communal de se lever.

Assermentation de Mme Laëtitia Soubies par la Présidente.

Mme Laëtitia Soubies : Je le promets.

Mme Annabel Pulcrano : Félicitations, veuillez prendre place au sein du Conseil communal. Le nombre de conseillers votants passent à présent à 22.

5. Communications de la Municipalité

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : J'excuse l'absence de mon collègue M. Lawrence Breitling qui est au lit avec un virus. Il me demande de vous communiquer qu'au sujet du PaCom (Plan d'Affectation Communal), en collaboration avec le bureau Aba Partenaires SA, la Municipalité a répondu aux remarques du Canton. Le dossier est à nouveau à la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement) et suit son cours.

Mon collègue M. Pascal Mercier et moi-même avons initié une étude pour la création d'un sentier didactique et ludique dans nos forêts, en collaboration avec un étudiant en master à la HAFL (Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires) à Zollikofen. Ce projet fait partie du plan de législation.

Après une pesée d'intérêts, la Municipalité a décidé de se retirer de l'ARCAM (Association de la Région de Cossonay, Aubonne, Morges) avec effet au 31 décembre 2023.

Concernant la « Place du Village », une requête de preuve à futur va être déposée. C'est une procédure qui est destinée à faire ordonner une expertise hors procès des défauts affectants l'ouvrage. A savoir, les infiltrations d'eau dans les parties excavées de l'ouvrage, des canalisations des eaux usées situées dans la dalle du parking souterrain, des fissures intérieures et extérieures, du système de pompe du parking souterrain, des volets et des ventilateurs de toiture.

Au sujet du hangar, nous en parlerons plus tard.

Et pour terminer, une petite attention pour les fêtes de fin d'année vous est destinée et vous attend à la sortie.

M. Pierre-Frédéric Guex : Concernant le draguage du port on nous a rapporté que la jetée devrait être consolidée, mais au vu des coûts que cela engendre nous allons le reporter. Nous espérons que M. François Bolomey pourra utiliser à nouveau le port dès le mois de mars.

Pour le défibrillateur, la Municipalité a étudié le rapport de la commission et a décidé d'en acquérir un. Il sera installé dans une armoire chauffée à l'entrée du parking souterrain, côté lac où sous le couvert de la fontaine, comme suggéré. Dès que l'appareil sera installé, la Municipalité informera les habitants de Buchillon et Etoy-Sud de son existence et sa disponibilité ainsi que l'existence du réseau *First Responders*. Une formation donnée par le fournisseur sera prévue pour toute la population intéressée. La commune prendra en charge le cours BLS-AED reconnu par le *Swiss Resuscitation Council* sur présentation de la réussite cette formation. C'est la seule condition pour rejoindre le réseau *First Responders*.

Concernant l'éclairage de Noël, le sapin de la « Place du Village » sera illuminé dès le 16 décembre jusqu'à début janvier. En semaine, il sera éteint dès 23 heures et le weekend dès minuit et demi, comme le reste des éclairages de la Commune.

La visite de la STEP aura lieu le 18 janvier 2023 à 18h30, directement sur place pour ceux qui se sont inscrits. J'ai aussi appris aujourd'hui, par le responsable des eaux à Etoy, que le lundi 19 décembre de 17 à 20 heures, il y a aura la possibilité de visiter une cuve vidée de 1654 m³, ce qui représente une petite cathédrale. C'est intéressant à visiter car ils ne les vident que tous les 4 ou 5 ans pour les nettoyer. Vous pouvez me contacter ou alors la Greffe si vous êtes intéressés par cette visite.

Concernant le PRU (Points de rencontre d'urgence), la Commune est obligée de mettre en place un plan de continuité en cas de pénurie de gaz et d'électricité. Dans le contexte d'une possible crise énergétique pendant l'hiver 2022-2023 et suivants, il est demandé aux communes de se préparer à une éventuelle pénurie ou pannes d'électricité et gaz. Une mise en place graduelle est prévue par le plan OSTRAL et c'est qu'en quatrième position qu'il y aura des coupures périodiques d'électricité par région, 4 heures sans et 8 heures avec. Des mesures organisationnelles sont mises en place durant ces coupures pour endurer jusqu'à deux semaines de délestage, durant le mois de mars 2023.

Les missions pour les communes sont de mettre en œuvre les mesures d'économie d'énergie graduelles et apparemment cela a déjà eu des effets positifs.

Les PRU sont des points de rencontre qui permettent de transmettre des appels d'urgence, ou encore la prise en charge de la population vulnérable et des prestations de base moyennement urgente en matière financière. Elles doivent regrouper un maximum de 5'000 habitants, nous avons alors décidé de se regrouper avec la commune d'Etoy et le point de rencontre se trouvera à la salle polyvalente d'Etoy. Là-bas on trouvera des moyens de communication par radio Polycom fournies par la protection civile.

Pendant les coupures, nous organiserons des tournées chez les personnes vulnérables, surtout pendant la nuit et nous ferons au mieux pour que tout le monde puisse s'en sortir en cas de problème à ce moment. Nous vous informerons plus amplement par la suite

M. Pascal Mercier : Concernant le hangar communal, je ne vais pas m'étendre sur les raisons du retard puisque notre Syndique s'en chargera plus tard. En ce qui me concerne, je vous informe que suite à la mise en service prochaine de notre hangar, nous allons également mettre en service la partie réservée au compost. Depuis un certain temps, il y a un compost provisoire, qui a duré plus de temps que nous le pensions. Mais nous allons enfin pouvoir utiliser la zone réservée à cet effet, elle est située à coté du hangar et elle restera dans une certaine mesure provisoire. La raison : comme nous l'avions annoncé lors de la présentation du programme de la législature, nous avons l'intention de déplacer le reste de la déchetterie. L'ensemble de la déchetterie se trouvera au

nouveau hangar. Depuis longtemps, nous avons réfléchi à l'implantation possible de cette déchetterie et avons revu les plans approuvés par la précédente législature. Nous avons également demandé l'avis des employés communaux et de Tecbat, qui est le maître d'œuvre du hangar. Nous avons aussi décidé de faire appel à une société spécialisée dans la gestion de déchetterie communal et dans l'implantation et la création de déchetterie. Nous travaillons avec la société Desa SA basé à Epalinges qui va nous présenter les premiers résultats cette semaine. Lorsque nous aurons suffisamment d'informations sur l'implantation de cette déchetterie nous préparerons un préavis.

M. Jean-Pierre Mitard : Sujet numéro 1, le véhicule de voirie, pour rappel selon la décision du Conseil communal du 14 juin dernier sera expertisé en début de semaine prochaine puis livré avec ses accessoires dont la saleuse. Une formation sera organisée par le personnel de voirie et Buchillon sera prêt pour l'hiver. La Municipalité se chargera conformément au préavis concernant le tracteur au premier trimestre 2023.

Sujet numéro 2, concernant les ressources humaines pour lequel je suis répondant au sein de la Municipalité. Je voulais vous présenter le bilan 2022 et les perspectives 2023 au niveau de nos employés communaux et plus largement de la Municipalité. Point 1 : d'abord nos satisfactions, l'atmosphère est excellente au sein de l'équipe des employés en termes de fonctionnement et de relations avec la Municipalité. Nos employés communaux sont dédiés à la Commune, ils font tout en leur pouvoir pour satisfaire la population dans le cadre de leurs activités et des directives des missions confiées par la Municipalité. Bravo et merci à eux ! Point 2 : Les perspectives pour 2023, en termes de ressources humaines ont déjà été communiquées au sein du Conseil communal. Nous travaillons avec chacun des employés à l'établissement de cahier de charge écrit permettant de formaliser ce qui fonctionne déjà parfaitement de manière orale. Il s'agira de faire que ces cahiers de charges reprennent sur papier ce qui est déjà existant, en servant pour le futur.

Mais hélas, tout ne va pas simplement pour nos institutions et cet impact sur nos ressources humaines est important. Deux points à ce propos. Premier point : la Municipalité et le Greffe, mais aussi les autorités cantonales sont assaillies de demandes en lien avec la LInfo ou des demandes en lien avec le fonctionnement de nos institutions. Les traitements de ses demandes sont chronophages et hélas très peu productifs. Pire, elles génèrent du stress, une surcharge de travail et des coûts élevés pour notre Commune, tout comme pour l'État, et que ce soit en termes de temps de motivation et d'argent car nous devons être juridiquement accompagnés et défendus. À savoir que certaines réponses à ces requêtes font l'objet de recours devant les tribunaux. A noter que ces demandes, requêtes et recours proviennent, très majoritairement d'un seul et même citoyen de Buchillon, dont je ne révèle pas l'identité en respect de la loi sur la protection des données.

Deuxième point : Dans un autre domaine, mais toujours en lien avec les ressources humaines et les difficultés auxquels nous devons faire face, je regrette et je réprovoie tout comme la Municipalité et le Bureau du Conseil communal, une campagne de dénigrement engagée sur un site Internet. Campagne qui n'a rien de bienveillant et qui vise à railler nos institutions, tant exécutives que législatives et cela pour des petites fautes de frappe et d'orthographe dans des documents officiels. Je vous en informe car ces dénigrements publiés sur Internet sont blessants, injustifiés, disproportionnés et nuisent à la motivation de celles et ceux qui sont visés et qui se dédient corps et âme pour notre Commune. Ces attaques proviennent d'un citoyen de la Commune et animateur d'un site Internet en lien direct avec notre Commune. C'est pourquoi nos espoirs pour 2023 sont que ce manque de bienveillance cesse.

Sur un mot positif, je vous souhaite, au nom de la Municipalité et des employés communaux, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2023.

6. Préavis N°7/2022 relatif au budget pour l'année 2023

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Erik Fruijtjer.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

M. Jean Gnaegi : Concernant la dernière remarque de la Commission sur les habitations à la « Rue Roger de Lessert », je comprends bien que la gérance incluait les frais d'eau et d'énergie dans les dépenses et qu'à présent elles sont facturées aux locataires mais je suis surpris que les revenus restent les mêmes.

M. Erik Fruijtjer : On en a longtemps discuté et le sujet est complexe.

M. Jean-Pierre Mitard : Je vous remercie de votre clairvoyance. Nous nous sommes peut-être trompés dans le budget et nous devons probablement modifier les revenus y relatifs. Mais compte tenu du fait que la fiduciaire Zürcher traite les aspects énergétiques a posteriori, nous n'étions pas sûr aux vues du changement de gérance, de la manière dont ils allaient impacter le budget de 2023. S'il y a une erreur, elle est de quelques milliers de francs mais il se pourrait qu'il n'y en ait pas, compte tenu du report des charges d'une année à l'autre. Le net serait le même, en revanche les revenus auraient dû être plus élevés.

M. Jean Gnaegi : Cela fait des années que l'on a les mêmes dépenses et recettes, je n'accepte pas bien l'explication de ce report. Peut-être pour le transitoire pendant un an on peut en discuter, mais soit il y a de l'argent qui n'est pas passé au bon endroit soit le résultat devrait être le même.

M. Jean-Pierre Mitard : Je reformule ce que j'ai dit sur le transitoire de l'année 2023, parce que cela fait aussi des années que l'on a la gérance Zürcher pour quelques-uns de ces bâtiments. J'admets l'erreur potentielle dans le budget et les comptes 2023 nous le diront.

M. Daniel Calabrese : J'ai une remarque concernant le préavis N°7/2022 à la page 4, c'est une petite approximation qui n'entache pas la qualité du budget réalisé. Dans le paragraphe qui commence par la rubrique « ordures et déchets (45) » à la quatrième ligne, il est mentionné qu'il y a un impact d'environ CHF 16'000.- sur les comptes communaux. Mais en fait la somme est de CHF 12'700.- que l'on prélève sur le budget final pour les coûts de la déchetterie, ceci est bien expliqué par le Préavis en ce qui concerne les écoles, les benches publics et les espaces verts.

Ma question principale comme chaque année, la Commission des finances l'a relevé, dans le budget il y a un prélèvement à hauteur de CHF 300'000.- sur le fond de réserve facture sociale et péréquation. A date, sur l'année 2022, peut-on dire que l'on va utiliser CHF 475'000.- pour 2022 de la réserve 2022 ? Car si c'était le cas, il manque CHF 75'000.-.

M. Jean-Pierre Mitard : Pour la première remarque, je me souviens de quoi il s'agit. Au compte 430.311 il y a zéro franc d'achat de matériel, compte tenu du fait qu'on planifie potentiellement la déchetterie. Alors dans un premier temps, c'est ce qui explique les CHF 16'000.- dans le préavis textuel. Je vous remercie M. Daniel Calabrese pour cette remarque.

Concernant le deuxième point, même avec les projections de budget, même à un mois de la fin de l'année, elles sont très difficiles à faire pour les comptes communaux. Ce qui n'est heureusement pas le cas dans les entreprises privées. La seule chose qu'on peut vous dire c'est que la probabilité est très grande que, si l'on puise dans la réserve générale en 2022, ce soit de manière très inférieure à ce qui a été planifié au budget. Raison pour laquelle dans le cadre du préavis, l'éventualité de l'année dernière n'a pas été évoquée, de puiser éventuellement dans la réserve générale. Tant pour le boursier communal et moi-même, la probabilité que l'année 2022 se solde par un très petit bénéfice ou un déficit modéré est plutôt grande. J'espère avoir répondu aux questions ?

M. Daniel Calabrese : Oui merci.

M. Jean Gnaegi : J'aimerais citer un point qui a été mentionné dans le rapport de la Commission de gestion de 2021, qui avait suggéré de baisser le prix de l'eau de 20 centimes pour augmenter le prix de l'épuration de 20 centimes. Cela avait déjà été mentionné en 2019 et c'est la cinquième année que cette remarque est ignorée par la Municipalité. Notre réserve pour le fond de l'eau est normalement suffisante, de plus il n'y a pas de conduites en mauvais état. En revanche, on ne sait pas quand on aura lieu la construction d'une nouvelle station d'épuration. On sait que ce sera très cher, alors au lieu de mettre la contribution sur l'eau, il faudrait la mettre pour l'épuration. Je demande alors aujourd'hui une réponse claire pour que l'an prochain on change ces tarifs. Si on veut respecter l'attribution des fonds, que l'on ne peut utiliser les uns pour les autres, on risque de se trouver avec beaucoup d'argent dans le fond pour l'eau et rien dans le fond pour l'épuration, et il faudra prendre de l'argent ailleurs.

M. Jean-Pierre Mitard : Je m'en souviens en tant que nouveau et ancien municipal. C'est un sujet qui a été effleuré mais pas traité volontairement en 2022 compte tenu du fait que le nouveau municipal prenne en main l'ensemble de ses dossiers. Ce dossier a été pris à bras le corps par le nouveau municipal et il ne fait aucun doute que ce sujet sera traité en 2023 avec mon appui et présenté pour le budget 2024.

Plus personne ne prend la parole, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil Communal de Buchillon :

- vu le Préavis municipal N°7/2022
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité :

1. D'adopter le budget pour l'année 2023 tel que joint en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante.

7. Rapport des délégués des Associations Intercommunales PRM et ASSAGIE

Lecture du rapport de la PRM par M. Jeanny Perrin.

M. Pierre-Frédéric Guex : Pourrait-on avoir les résultats des préavis ?

M. Jeanny Perrin : La révision des statuts a été acceptée par l'assemblée des délégués. Peut-être vous pouvez expliquer le processus qui va suivre pour la révision des statuts ?

M. Pierre-Frédéric Guex : Les statuts ont été acceptés par toutes les communes sauf Morges. C'est un problème politique et non pas concernant les statuts. Un point des statuts dit qu'en principe la présidence doit revenir à Morges mais comme c'est une association, ce n'est pas normal qu'un principe comme celui-ci soit encré. Une nouvelle séance se tiendra à laquelle je participerai avec Mme la Syndique et nous espérons que tous les statuts seront approuvés à ce moment-là.

Une autre information, j'ai entendu de la part de la police du Canton de Vaud, qu'ils allaient faire une campagne sur l'alcool au volant pendant les fêtes de fin d'année. A l'occasion de cette prévention ils distribueront des sachets d'amandes salées.

M. Jeanny Perrin : Le rapport de la PRM ainsi que les comptes 2021 ont été approuvés par l'assemblée, le budget 2023 a été aussi approuvé par l'assemblée. La participation à une association de stand de tir intérieur se trouvant à Etoy a aussi été approuvée. Le crédit concernant le radar

mobile, de type girafe, a été refusé par la commission et par l'assemblée. Le crédit de CHF 290'000.- pour le remplacement des véhicules a été accepté par l'assemblée. Il s'agit d'une grosse somme mais les véhicules sont remplacés au fur et à mesure des besoins et cela évite de faire un préavis dès qu'il faut en changer. Comme ils roulent beaucoup après sept ans ils doivent être remplacés. Et enfin, le postulat de la commission concernant la composition de police a été reporté à l'année prochaine car la commission n'avait pas fini son travail.

Ont eu lieu cette année : quatre assemblées générales et 24 séances.

M. Carl Kyril Gossweiler : Comment se fait l'évaluation pour être à la PRM ? Pourquoi certaines communes en font partie ou d'autres pas comme Etoy ?

M. Jeanny Perrin : L'évaluation de ?

M. Carl Kyril Gossweiler : Comment se fait l'évaluation pour être à la PRM plutôt qu'à la police cantonale ? Comment évalue-t-on cela ? Et pourquoi on mandate des entreprises privées comme la GPA pour surveiller les plages en été et pas la PRM ?

M. Pierre-Frédéric Guex : Pour répondre à la deuxième partie de la question, le gardiennage de la plage se fait par la GPA car elle est en outre moins onéreuse pour effectuer des tournées que la PRM. Si la GPA constate des problèmes, ils appellent la PRM qui eux peuvent amender.

M. Jeanny Perrin : Et pour la première partie de la question, les communes ont le choix de faire partie de la PRM et doivent aussi être limitrophes donc se toucher géographiquement.

M. Jean-Pierre Mitard : J'ajoute un complément financier, les coûts à la police cantonale seraient de l'ordre d'un point et demi d'impôt plus élevé, la PRM nous coûte donc moins cher.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : D'un point de vue pratique avec les prestations à la carte, la PRM organise les auditions des candidats à la naturalisation et remplissent les rapports de plusieurs pages pour chaque candidat. Ce travail décharge bien la Municipalité. La PRM organise aussi la prévention routière dans les écoles.

M. Jeanny Perrin : J'ajoute aussi que les prestations de police de proximité qui sont données par la PRM n'ont rien à voir avec les prestations données par la police cantonale. La PRM a une connaissance du terrain qui est importante. Sur les rapports de gestion de 2021 et 2022, qui se trouvent sur Internet, on peut relever qu'ils sont très complets et que la PRM agit en profondeur sur la prévention et sur ce qu'il se passe sur les communes qui en font partie.

M. Jan Draper : Quelle est le processus que vous suivez pour déterminer les positions à prendre durant les différentes assemblées ? Il y a des choix à accepter ? Comment les décisions se font ? C'est quelque chose qui est déterminé en amont avec la Municipalité ?

M. Jeanny Perrin : Mon collègue et moi représentons le Conseil communal et nous avons des contacts avec notre municipal en charge des polices.

M. Pierre-Frédéric Guex : C'est moi qui représente la Municipalité pour la PRM, je prends position en tant que délégué et j'informe régulièrement mes collègues des décisions importantes précises. Nous sommes bien représentés car il y a sept communes et six représentants dont deux pour Morges et chacun possède une voix, nous avons donc une voix sur six alors que nous avons que 1% des frais qui sont engagés. C'est pour cela encore que Morges revendique la présidence.

M. Jan Draper : En tant que délégué du Conseil communal, quel est le mandat qu'on vous donne ?

M. Pierre-Frédéric Guex : Quand on élit des représentants, on leur donne notre confiance. C'est pour cela qu'on leur demande un rapport et de nous tenir informé.

M. Jan Draper : Il ne faut pas prendre ma question pour un manque de confiance. Je veux comprendre le processus de base.

M. Jeanny Perrin : Le processus de base, c'est la prestation de serment qu'on fait en début de législature. Notre but c'est de défendre les intérêts de la commune de Buchillon. Avec ma voix sur 33 voix j'essaie de les défendre. C'est pour cela que j'ai aussi noté que nous ne sommes pas trop d'être deux délégués pour travailler dessus. Là où l'on a un peu d'influence c'est durant les commissions où l'on a une voix sur six ou sur sept selon les commissions. On paie 0.8% des frais. Mais je comprends votre question et vous aimeriez peut-être exprimer un vœu sur ce que pourrait faire les délégués à la PRM, à l'ASSAGIE ou pour les autres associations intercommunales ?

M. Pierre-Frédéric Guex : Le SIS Morget.

M. Jeanny Perrin : Par exemple les pompiers.

M. Jan Draper : En début de législature la Municipalité a un programme de législature qui indique quel sera le plan. Je ne sais pas s'il existe un plan de législature ?

M. Jeanny Perrin : Alors la PRM a un plan de législature.

M. Jan Draper : Plan de législature pour les délégations ?

M. Jeanny Perrin : La PRM a un plan de législature qui a été accepté par le comité de direction.

Mme Annabel Pulcrano : J'imagine que l'on peut trouver toutes ces informations sur le site Internet de la PRM.

M. Jeanny Perrin : Oui bien sûr.

Mme Annabel Pulcrano : En tant que conseillers vous pouvez à tout moment contacter les délégués aux commissions pour leur poser vos questions ou avoir plus d'informations.

M. Jan Draper : J'essaie de comprendre le fonctionnement. Le rapport est très utile.

Mme Annabel Pulcrano : Est-ce qu'il y a d'autres questions pour M. Jeanny Perrin ? Je vous remercie pour votre travail et le rapport de ce soir.

Lecture du rapport de l'ASSAGIE par M. Nicolas Bron.

M. Pascal Mercier : Ce rapport est très complet et reflète les vues et stratégies de l'ASSAGIE. Je remercie M. Nicolas Bron pour son rapport.

Mme Annabel Pulcrano : Je remercie les deux délégués pour leur travail fourni durant toute l'année.

7 bis. Interpellation, point de situation relatif au hangar (préavis N°4/2020) et au contentieux avec les entreprises mandatées pour sa construction

M. Daniel Calabrese : Cette interpellation a pour but de connaître l'état actuel du contentieux qu'il y a entre la Commune et les entreprises mandatées.

Mme Annabel Pulcrano : Est-ce que cette Interpellation est appuyée par au moins cinq membres du Conseil communal ?

M. Daniel Calabrese : Oui, c'est le cas. Cette Interpellation a pour but de connaître les problèmes qui sont résolus et non-résolus. Des solutions sont-elles envisagées ? Un délai est-il prévu pour réceptionner ce bâtiment ? A ma connaissance, les seuls éléments que l'on a aujourd'hui c'est ceux de la Municipalité donnés lors du Conseil communal en octobre. Le deuxième acte de cette Interpellation a pour but de permettre un débat et que les conseillers communaux puissent poser des questions.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Je vous remercie. En réponse à cette Interpellation mes collègues et moi-même avons préparé plusieurs éléments de réponse.

Dans le cadre des problèmes rencontrés avec le nouvel hangar communal, la Municipalité a sollicité le conseil d'une avocate, Me Isabelle Salomé Daïna, et d'un ingénieur civil, M. Laurent Chevalier. Par ailleurs, une expertise du bois a été requise et réalisée par Cedotec, centre de dendrotechnique et organisme indépendant de promotion du bois pour la Suisse romande, qui a rendu son rapport en date du 2 décembre.

Hormis le retard de livraison du bâtiment, plusieurs problèmes ont été relevés :

1. Un décalage d'environ 5 cm entre le pilier béton, la tête de mur en béton et les appuis de charpente. Ce constat a été révélé par la présence d'éléments de fixation fictifs (il s'agit en l'occurrence d'écrous munis uniquement de têtes, sans filetage).

Cette erreur serait imputable à l'entreprise de maçonnerie qui n'aurait pas respecté les plans d'exécution. La Municipalité a demandé que soit vérifiée et confirmée l'incidence statique de cette erreur ; tant l'ingénieur civil du chantier que celui mandaté par nos soins ont confirmé que cela ne posait pas de problème structurel.

Portes coulissantes : malgré plusieurs interventions de l'entreprise responsable, ces portes sont difficiles à manœuvrer et se bloquent régulièrement. Sachant que notre personnel technique sera amené à ouvrir et fermer ces portes plusieurs fois par jour, cette situation n'est pas acceptable.

Il est utile de préciser que la fiche technique de ces portes ne nous a pas été soumise au préalable et n'a dès lors jamais été approuvée. Malgré plusieurs rencontres sur site, le problème n'est pas réglé à ce jour.

2. Finitions et mesures correctives en suspens à ce jour :

- Reprise du traitement de peinture sur les portes extérieures.
- Finaliser l'équipement des portes coulissantes, de manière à les rendre fonctionnelles durablement
- Reboucher le seuil de la porte du bureau
- Reboucher les trous d'étayage dans le béton au sol.
- Fixer les panneaux d'isolation en toiture
- Finaliser l'isolation autour du tuyau de ventilation et la couvrir
- Scellement final au mortier des plaques de charpente et finaliser les joints de dilatation
- Contrôle et serrage de tous les boulons
- Améliorer la pose autour de la sortie en toiture
- Réglage de la cellule de la lumière extérieure

3. Aspect financier :

- Un crédit alloué CHF 1'150'000.- en date du 1^{er} décembre 2020. Payé à ce jour : CHF 855'071.77. Nous devons encore recevoir les factures finales des entreprises de bois et de maçonnerie. Une projection des coûts a été demandée à la DT : celle-ci est évaluée à CHF 1'158'951.-.

4. Conclusions des expertises :

a) Bois

De façon générale, le bâtiment est en bon état, correspond aux descriptifs et ne présente pas de défauts majeurs. La différence de teinte des portes des façades par rapport à l'échantillon présenté au MO justifierait selon nous l'ajout d'une couche de lasure sur la façade principale et les portes uniquement. Le renforcement du guidage des portes par l'ajout de sabot, galet ou rail en extrémité, nous paraît suffisant pour limiter les risques d'usure liés au basculent hors plan de la porte lors de son utilisation. D'autres ajustements ou mises en conformité sont décrites au point 4.2 concernant les structures des bois.

b) Ingénieur du chantier (Nicod Ingénieurs Civils SA)

Le décalage de 5cm constaté entre le pilier en béton (axe 2), la tête de mur en béton (axe 4) et les appuis de la charpente n'entraînent aucune conséquence statique et ne posent pas de problème structurel. L'incidence est uniquement esthétique.

c) Ingénierie civile

Les relevés *in situ* de la construction des murets en béton armé, ont montré un non-respect des plans d'exécution, ce qui a provoqué un décalage de la plaque d'appui de la charpente métallique à l'axe 4 (environ 5.8 cm). Ce décalage n'a pas d'influence sur la résistance et la reprise des efforts de la charpente sur la statique béton. Celui-ci a montré également que le charpentier n'a pas respecté les plans d'exécution, ce qui a provoqué un décalage d'environ 4.5 cm au droit de l'axe 2.

Ce décalage n'a pas d'influence sur la résistance et la reprise des efforts de la charpente sur la statique béton. Les vides de maçonnerie au droit des deux portes coulissantes ne respectent pas les plans. Le charpentier s'est adapté en conséquence. A l'axe 2, les appuis de la charpente sur le muret et sur le radier au droit du pilier, doivent être réalisés à l'aide de mortier afin de garantir la statique. Les entreprises concernées ont confirmé qu'elles interviendraient concernant les éléments relevés par les expertises (et uniquement ceux-ci).

5. Réception du bâtiment : la Municipalité est en attente d'une date qui doit lui être communiquée par la DT.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Compte tenu des négociations qui vont s'engager avec les entreprises, la Municipalité ne souhaite pas indiquer au Conseil communal ses intentions, au risque de dévoiler sa position aux entreprises.

En revanche, la Municipalité est ouverte à échanger dans la stricte confidentialité avec l'initiant de l'interpellation ou avec une délégation réduite du Conseil communal.

Je suis disponible pour répondre à vos questions.

Mme Annabel Pulcrano : Est-ce qu'il y a des questions ?

Daniel Calabrese : Je vous remercie pour vos réponses. J'ai deux remarques, si j'ai bien compris au niveau nous sommes dans le budget à CHF 8000.- près ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Oui, mais nous attendons encore les factures finales car j'ai peur d'avoir encore de mauvaises surprises.

M. Daniel Calabrese : Mais on est dans le budget ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Oui.

M. Daniel Calabrese : Au niveau, de la statique du bâtiment, si je comprends bien avec ce qu'on aurait pu comprendre au mois d'octobre, il n'y a pas de problèmes majeurs de statiques ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Non.

M. Daniel Calabrese : Il pourrait être utilisé ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Cela a été confirmé par les deux ingénieurs.

M. Daniel Calabrese : Au niveau de la réception vous attendez que l'entreprise générale...

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : La direction des travaux.

M. Daniel Calabrese : Que la direction générale vous donne un *planning* ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Oui, nous avons reçu les expertises la semaine dernière. Et nous les attendions pour aller de l'avant et maintenant on attend. Il faudra notamment que les deux entreprises principales soient présentes et la Municipalité sera aussi présente avec leur ingénieur.

M. Daniel Calabrese : A ce stade, je n'ai pas d'autres questions.

M. Jean Gnaegi : Il y a quelque chose qui me semble bizarre, vous nous avez dit que des éléments fictifs sont apparus et le bâtiment tient quand même à part avec une consolidation au niveau de la maçonnerie. Peut-on en savoir plus sur ces éléments fictifs car c'est un peu perturbant ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Ça nous a également fait très peur, quand on a remarqué que le boulon n'était pas fixé, qu'il ne servait à rien, que c'était un faux boulon et que la structure ne tenait pas ! Sur deux boulons, un est faux. Nous ne sommes pas des spécialistes en statique mais on a compris qu'on nous cachait des choses. Le rapport de confiance est alors perturbé. Je peux vous montrer tout à l'heure des photos de l'expertise, si vous le souhaitez ? Tous les gros boulons n'ont pas été fixés et peuvent être dévissés à la main. Il y a beaucoup de détails comme cela.

M. Jean Gnaegi : Ce n'est pas un détail... ça tient quand c'est serré !

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Oui en effet et il y a plusieurs éléments comme cela qui nous ont inquiétés.

M. Pascal Mercier : Dans le rapport de l'un des experts, celui-ci a indiqué qu'au moment où la charpente est montée, les écrous sont serrés. Puis après un certain temps, lorsque la structure s'est mise en place, il faut intervenir à nouveau afin de les resserrer.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Et cela n'a pas été fait.

M. Pascal Mercier : Oui un boulon ou un écrou doivent être serrés pour jouer leur rôle, mais c'est quelque chose qui était prévu à la base.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Mais nous avons voulu le formaliser car il y a eu tellement d'autres éléments.

M. Nuot Dorta : Si c'était à refaire, qu'est-ce que vous feriez différemment ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Ce projet avait été initié par la Municipalité précédente, on a pris ce projet en route. Nous aurions peut-être dû arrêter le chantier. Ce que j'en tire personnellement c'est que l'on a été mal conseillé dans le suivi du chantier.

M. Pascal Mercier : Le suivi du chantier n'a pas été fait comme on l'attendait et c'est nous-même qui avons constaté des défauts et avons tiré la sonnette d'alarme.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Mais c'était déjà trop tard... Pourtant, je me rendais aux rendez-vous de chantier tous les lundis mais pour rien car le résultat est mal fait.

M. Jean Gnaegi : Pour répondre à M. Nuot Dorta, on n'aurait pas dû lancer un projet en fin de législature, quand une partie importante d'une Municipalité ne reste pas. On devrait tirer cela comme conclusion, tant au niveau du Conseil communal que de la Municipalité. Si un projet arrive à terme en fin de législature, on le repousse.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : C'est une bonne remarque.

M. François Gabella : Une chose importante, la règle des appels d'offre fait qui vous a probablement obligé à prendre le moins-disant et ce n'est pas forcément le plus fiable. Si on a un maître d'état qui n'est pas sérieux, on peut toujours arrêter le chantier mais c'est extrêmement compliqué surtout au milieu des travaux.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Au niveau de la notation des candidats, il n'y pas eu que le prix qui entre en compte. Il y a plusieurs critères dont le prix n'est pas le critère numéro un.

M. François Gabella : On est sous la forme d'une entreprise générale ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Direction des travaux.

M. François Gabella : Il n'y a pas d'entrepreneur général ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Pas dans ce cas-là.

M. François Gabella : Alors c'est nous qui faisons face aux différents maîtres d'ouvrages ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Non, c'est la direction des travaux qui mène à bien le chantier.

M. François Gabella : Mais la partie contractante vis-à-vis des entreprises c'est la Commune ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Oui, mais c'est la direction des travaux qui a dirigé les travaux.

M. Jean-Pierre Mitard : Nous avons à faire à des entreprises de renom et non pas des moins-disant qui débarque de nul part. C'est là le paradoxe.

M. Daniel Calabrese : D'après vous quelle est la probabilité pour que toutes les réparations soient faites dans un temps acceptable ? Est-elle élevée ? Pensez-vous que l'on sera dédommagé sous la forme de réparation de travaux mal fait et des malfaçons ? Et dans ce cas vous estimez à combien le laps de temps pour réceptionner le bâtiment ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : La probabilité pour que tous les points que j'ai évoqués soient réalisés est très élevée. Pour réparer le décalage de 5 cm il faudrait démolir le hangar pour le corriger, cette option n'est même pas envisagée. L'autre point important, ce sont les portes coulissantes et pour cela nous attendons qu'une solution pérenne nous soit proposée. Pour le moment ce n'est pas encore le cas. Les portes coulissantes doivent impérativement coulisser. Avec le service technique on a pu constater ce souci en présence des entreprises intervenues pour les réparer un vendredi et le lundi suivant elles ne s'ouvraient déjà plus. On ne va pas lâcher l'affaire sur ce point. Concernant les revendications de la Commune par rapport aux défauts, ça entre dans les négociations à venir et on espère ne pas devoir entrer en procédure comme nous sommes en train de le faire avec la « Place du Village ».

M. Jean-Pierre Mitard : La décision de la Municipalité de ces derniers mois a été de ne pas réceptionner l'ouvrage. Les problèmes majeurs n'étaient pas résolus et nous avons procédé par étape. Première étape, en avertissant la direction des travaux. Deuxième étape, en faisant en sorte que la direction des travaux et la Municipalité interviennent auprès des entreprises. En troisième étape, les expertises et avec la volonté de dire que tant que nous n'avons pas ces expertises, nous ne prenons pas possession du bâtiment. Et cela même si cela était invalidant pour notre fonction. C'est au travers des derniers chantiers que l'on a appris cette stratégie, qui vous a peut-être inquiété certes mais qui nous amènera sûrement à réceptionner un hangar en tout point fonctionnel et structurel.

M. François Bolomey : Est-ce que les ingénieurs prennent en considération les phénomènes météo ? Car avec le réchauffement climatique on se rend compte que ça devient plus puissant, alors le hangar pourrait tenir avec un vent comme le Lothar en 1999 avec des vents à 120 km/h ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Oui, bien sûr même si nous n'avons pas fait des tests de type ouragan.

M. Carl Kyril Gossweiler : Vous avez parlé d'étape, est-ce qu'en février ou mars dernier lorsque la charpente a été posée, ces détails étaient déjà visibles ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Non, c'était après.

M. Carl Kyril Gossweiler : Après l'inauguration du 1er août ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Non, avant lors du constat en fin juin, début juillet.

M. Carl Kyril Gossweiler : C'était des détails visibles.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Pas pour les boulons fictifs.

M. Pascal Mercier : Concernant les 5 cm sur une structure en béton de la longueur du hangar, à l'œil on ne peut pas le voir.

M. Carl Kyril Gossweiler : Et pour la structure en bois ?

M. Pascal Mercier : Ce n'était pas si visible, il fallait vraiment regarder de près pour s'en apercevoir et de plus ça avait été masqué.

M. Jean-Pierre Mitard : Cela avait été masqué comme pour les boulons.

M. André Monnard : Est-ce qu'il y a de bonnes raisons de ne pas emménager ses locaux ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : La question avait été posée à notre avocate et la réponse est non. On ne peut pas, même partiellement, utiliser un bâtiment qui n'a pas été réceptionné.

La prochaine étape sera de le réceptionner et on attend la date. A présent, la question est de savoir si M. Alain Egger peut par exemple déjà monter des étagères de rangement ? Alors en l'état, c'est non mais ça ne saurait tarder, je suis optimiste.

M. Pascal Mercier : C'est aussi pour cette raison que nous n'utilisons pas la partie du compost prévue à cet effet. On ne peut même pas utiliser cette partie qui a priori n'a pas de défaut.

M. Jeanny Perrin : Je rebondis sur le compost. Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas corriger cette histoire de gazon qu'on ne pourra pas déposer dans la nouvelle partie du hangar. De ce que j'ai compris on va continuer à verser le gazon dans une benne, ce qui n'est vraiment pas pratique. Pourquoi on ne peut pas corriger cette erreur de conception de la place attribuée aux déchets verts.

M. Pascal Mercier : La raison pour laquelle on ne peut la corriger, on s'est aperçu de ce problème, lorsque toute la partie béton était déjà posée, si on s'en était aperçu avant alors on aurait pu éventuellement prévoir des modifications. Il y a aussi un autre élément, comme nous souhaitons déplacer toute la partie déchetterie proche du hangar, nous avons envisagé d'autres solutions qui permettraient d'avoir une solution pratique pour le gazon sans devoir effectuer les modifications qui auraient été coûteuses.

M. Daniel Calabrese : Pour conclure, je vous remercie d'avoir répondu à toutes les questions qui ont été posés. Comme il s'agit d'un préavis important à CHF 1'150'000.-, peut-être je vous invite à en parler et mettre ça à l'ordre du jour du prochain Conseil communal, ainsi on pourra en discuter et avoir un débat avec vous sur un sujet important pour la Commune.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Merci à vous.

8. Divers et propositions individuelles

M. Benno Hirt : Est-ce qu'un lieu pour l'entreposage de panneaux solaires usagés pour recyclage serait prévu ?

M. Pascal Mercier : A priori non, comme nous n'avons pas réceptionné le hangar et que nous sommes en manque de place. On verra avec le hangar, mais je doute que nous ayons la place disponible pour entreposer des panneaux usagés des entreprises privées. Il n'y a pas de volonté de sous-louer de la place à des entreprises privées mais uniquement des usagers de la Commune. A ma connaissance nous n'avons pas reçu à ce jour de panneaux à recycler à la déchetterie, M. Alain Egger peut peut-être le confirmer ?

M. Benno Hirt : Je vous remercie pour la réponse. Cela arrivera peut-être un jour.

M. Pascal Mercier : Je peux poser la question au Canton si quelque chose sera prévu et je vous tiendrai au courant.

M. Benno Hirt : Oui volontiers. J'ai une deuxième question sur les procès-verbaux qui sont antérieurs à ceux qui sont postés sur le site de la Commune, comment nous y avons accès en tant que conseillers communaux ?

Mme Annabel Pulcrano : Quand les procès-verbaux sont approuvés ils sont mis sur le site Internet de la Commune.

M. Jean-Pierre Mitard : Dans le contexte de la LInfo, la Municipalité a pris la décision que les procès-verbaux antérieurs à la précédente législature ne soient plus sur le site Internet, on remonte à

2019. Les procès-verbaux antérieurs pour la plupart, ce sont des éléments qui ne sont pas pertinents par rapport à l'activité actuelle du Conseil communal. C'est un choix de la Municipalité, il est assumé et ils nous semblent qu'il ne risque pas de faire de dysfonctionnement.

M. Benno Hirt : Même en tant que conseiller on ne peut pas avoir accès à l'historique ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Oui, vous pouvez nous adresser une demande concernant un certain procès-verbal classé dans les archives. Ils existent physiquement ces procès-verbaux mais ils ne sont publiés pas sur le site. Et il n'y a pas que les procès-verbaux, il y a aussi les préavis, les décisions et les rapports des commissions.

Mme Annabel Pulcrano : J'ai fourni un ancien préavis à un conseiller qui me l'avait demandé, il suffit d'en faire la demande.

M. Benno Hirt : Et il n'y aurait pas moyen de les mettre sur une clé USB ?

Mme Annabel Pulcrano : Non, ce n'est pas prévu.

M. Benno Hirt : On n'en peut pas chercher nous-même car j'en cherchais un. Autre question, selon mon souvenir, il y a une salle communautaire à l'Accent qui était destinée à des activités pour les buchillonnais. Cela a évolué car elle est à présent louée à une société alors que je pense que ça aurait mieux qu'elle puisse être réservée et disponible aux citoyens.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Nous avons communiqué sur ce sujet à la dernière séance du Conseil communal. Elle était très peu utilisée. Nous disposons de plusieurs locaux comme cette salle communale, la cabane, le carnotzet qui sont régulièrement loués. La salle de la « Place du Village » n'intéressait personne. Sa réaffectation faisait aussi partie du plan de législation afin d'avoir un revenu locatif qui tienne la route. Cette salle était vide et c'était dommage.

Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit : J'aimerais remercier la Municipalité au nom du Passeport Vacances pour nous prêter la salle pour nos réunions et de nous financer un peu. Car sans vous ça ne serait pas possible.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Et merci à vous et au Passeport Vacances pour votre engagement et le merveilleux programme proposé pendant les vacances scolaires.

Mme Tima Mujezinovic : J'ai eu des échos positifs de la part d'habitants de Buchillon pour le travail de la Municipalité. J'ai une question concernant le prix de la déchetterie verte car plusieurs personnes le trouvent élevé. Est-ce qu'il y a un projet de réévaluation ? Car c'est dommage que les personnes conduisent jusqu'à Lavigny pour amener leurs déchets verts plusieurs fois par année.

M. Pascal Mercier : Le prix pour couvrir les coûts de l'élimination et de traitement des déchets est appliqué selon la loi. Je pense que les membres de la Commission de gestion qui relevaient que ce n'était pas conforme que ces coûts soient financés par les impôts. Il a été décidé de mettre en place une taxe qui couvre les coûts de gestion de l'élimination des déchets. En tant que Commune nous avons l'obligation de couvrir ces coûts non pas avec les impôts mais avec des taxes. Si on diminue cette taxe il faudra puiser dans les impôts, ce qui serait une mauvaise utilisation de nos impôts. En suivant de très près les résultats, nous avons pu mettre en place cette taxe avec le boursier communal et nous sommes satisfaits car c'est très proche ce qui avait été prévu dans le budget, cela résulte d'une bonne estimation. C'est assez difficile à prévoir car c'est une taxe qui n'est pas obligatoire. Les gens qui estiment que cette taxe est trop chère, ils peuvent faire appel à un paysagiste qui amènera les déchets verts à Lavigny ou ailleurs. Le prix va dépendre de la taille de la parcelle mais ça peut coûter plus cher. C'est au libre choix du propriétaire car cette taxe n'est d'obligatoire.

Mme Tima Mujezinovic : Vous avez raison sur le point financier mais du point de vue écologique c'est dommage. Est-ce qu'il y aurait une autre solution ?

M. Pascal Mercier : Je ne comprends pas pourquoi c'est dommage ?

Mme Tima Mujezinovic : Car il faut conduire à chaque fois pour amener ses déchets jusqu'à Lavigny.

M. Pascal Mercier : Je fais appel au bon sens de chacun de décider entre payer CHF 80.- par année pour la taxe où d'amener leurs déchets à Lavigny.

Mme Tima Mujezinovic : Ça coûte plus que CHF 80.-.

M. Pascal Mercier : Cela dépend de la taille de la parcelle, les personnes qui ont une parcelle beaucoup plus grande payent une taxe plus importante. Ce sont probablement des propriétaires qui ont certains moyens. Ce n'est pas le rôle de la Commune de subventionner ce genre d'activité car ce n'est pas conforme au règlement.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Cela respecte aussi le concept du pollueur-payeur. Petite parcelle équivaut à une petite taxe et taxe plus élevée pour une grande parcelle. C'est aussi logique qu'une personne n'ayant pas de jardin ne paie pas pour celui qui a une grande parcelle. C'est une question d'équité.

Mme Tima Mujezinovic : Pour les personnes qui vivent en appartement et ne veulent pas payer pour amener leurs déchets verts mais dans le cas où ils veulent juste amener un pot de fleurs, ils ne peuvent pas. Il y a une possibilité de les amener à la déchetterie normale dans les inertes mais les gens ne le savent pas.

M. Pascal Mercier : Dans les inertes on ne peut pas mettre de déchets verts. Si ce n'est que de la terre et en petite quantité éventuellement. La première année de l'entrée de la taxe nous avons été plus strictes avec les instructions données aux auxiliaires de voirie de la déchetterie verte. Mais pour les personnes qui ont un pot de fleurs par année nous faisons preuve d'une certaine tolérance. Je rappelle également que pour des petites quantités nous avons mis en place les points de collecte pour les bio déchets. Et au final, la taxe minimum pour les gens qui n'ont pas de parcelle est de CHF 20.- par année. Cela me paraît être une taxe relativement raisonnable.

M. François Gabella : J'aimerais rebondir sur un point qui a été mentionné par notre municipal M. Jean-Pierre Mitard en début de séance, d'activisme et d'activité, notamment sur des coûts liés à un certain nombre de services juridiques. Est-ce que vous pourriez préciser le montant dépensé par la Commune pour ces frais ?

M. Jean-Pierre Mitard : Le montant sur 2022 et 2023 se base sur le niveau de complexité des procédures on parle de plusieurs dizaines de milliers de francs. Je pense qu'uniquement sur l'année 2022 nous sommes déjà à plus d'une dizaine de milliers de francs. Ce sont des procédures extrêmement compliquées et chronophages en termes de temps. Extrêmement bien documentés par le citoyen en question, qui intervient majoritairement sur ces sujets dont la complexité de traitement nécessite ces montants. Au niveau de l'État on parle de centaines de milliers de francs. Requêtes qui concernent uniquement Buchillon.

M. François Gabella : D'accord. Ce sont des frais externes plus l'occupation de personne de la Municipalité ?

M. Jean-Pierre Mitard : La dizaine de milliers de francs pour 2022-2023 dont je viens de parler sont uniquement des frais externes. Ceci peut être relevé dans l'augmentation extrêmement élevée du poste « honoraires et prestations » dans le budget 2023.

M. François Gabella : Je sais que la loi sur l'anonymat s'applique, mais je pose la question à un citoyen présent. Est-ce que par hasard ça serait vous M. Carl Kyril Gossweiler ?

M. Carl Kyril Gossweiler : Merci de me donner la parole. Je n'ai aucune idée de l'activité des autres citoyens de cette Commune. Effectivement je m'intéresse à la transparence. Par contre, je ne sais pas s'il y en a d'autres ? Mais j'espère. Je suis un militant.

M. François Gabella : Mais alors pour combien d'heures ?

M. Carl Kyril Gossweiler : Je vais vous dire un truc, chaque demande que je fais je la valide auprès du préposé cantonal à l'information, qui m'aiguille et qui quelque part me donne un *OK*. Toutes les communes peuvent s'adresser à ce préposé gratuitement. Si vous suivez un peu le débat, mais je ne suis pas sûr que ça intéresse tout le monde, alors venez boire un café chez moi et je vous expliquerai que les recours coûtent chers parce que les institutions comme le Centre Sportif de Malley ou Tridel qui font faire des kilomètres de page par rapport à des recours de journalistes.

Le fait de devoir faire recours car l'on n'a pas envie de donner une information ça coûte cher et c'est évident. D'aller chez le préposé ça ne coûte rien et de faire des médiations ça ne coûte rien non plus, c'est donc un choix. Un exemple au hasard, le CSM (Centre Sportif de Malley) qui a claqué CHF 22'000.- pour un recours contre le 24 Heures pour avoir des informations et bien c'était leur choix de fonctionner comme ça. Pour les autres citoyens de Buchillon, j'encourage à faire ces demandes.

M. François Gabella : Mais apparemment il n'y a qu'un citoyen.

M. Carl Kyril Gossweiler : Vous me posez une question, je réponds.

M. François Gabella : Est-ce que par hasard vous avez fait un certain nombre de demandes et de procédures ?

M. Carl Kyril Gossweiler : Oui. Je peux vous expliquer.

M. François Gabella : Ce n'est pas la question. Il semblerait que selon la Municipalité il n'y a pas d'autres citoyens. Alors s'il y en a qu'un c'est très probablement vous.

M. Carl Kyril Gossweiler : Peut-être.

M. François Gabella : Le problème avec cela et que tout le monde devrait avoir dans cette salle, c'est premièrement quand je m'enquière de savoir à quoi ces procédures ont amené, dans l'immense majorité, elles ont amené des précisions, de la paperasse et que le principal fait d'arme de vos interventions c'est de vous auto-proclamer « poil à gratter de la démocratie ». Et cela grâce à la pose d'ours en peluche dans les voitures de police pour reconforter les enfants, ce que je trouve extrêmement important. Tout cela pour dire qu'en premier, je suis très dubitatif par rapport à l'utilité de ces procédures, deuxièmement qu'elles n'amènent pas grand-chose et troisièmement que ça coûte de l'argent. Et j'en arrive au point qui me dérange le plus et c'est ce qui a été précisé tout à l'heure, nous sommes dans une démocratie de milice, ça veut dire que les personnes ici, encore plus la Municipalité, sont des personnes qui sont symboliquement payés pour mettre leur temps à disposition de la collectivité. Il leur appartient aussi de respecter la loi et de répondre à toutes procédures ou requêtes de citoyens, légalement je n'ai aucune critique à formuler. Cependant, lorsque j'entends que cet activisme arrive à polluer leur temps de telle manière que j'entends que certaines personnes, au sein de la Municipalité ou du bureau notamment, risquent de changer d'avis

et de ne plus vouloir se représenter à cause de cette pollution, j'en arrive à dire que ça devient contre-productif.

Ce soir nous avons assermenté Mme Laëtitia Soubies et durant la lecture du serment on parle de deux choses : d'avoir la justice devant les yeux et de s'engager à servir le bien commun. Est-ce qu'à votre avis de manière générale, d'engorger la justice de procédures au niveau du village mais aussi du Canton. Est-ce qu'on peut considérer que c'est pour le bien public ? Personnellement, je pense que c'est une perversion de la démocratie, qui est couteuse et scandaleuse. Je vous invite, si vous avez des problèmes avec l'autorité ou avec la démocratie, consultez quelqu'un qui peut vous aider ou alors cassez du bois pour vous calmer mais arrêtez de polluer cette assemblée. C'est ce que je vous invite, encore une fois à faire.

M. Carl Kyril Gossweiler : Je vous remercie. La pollution de l'assemblée vous l'avez lancé car il n'y avait pas besoin de faire cette intervention et j'en suis désolé pour mes collègues. Il y a une année on avait entendu le municipal M. Jean-Pierre Mitard que les employés municipaux avaient des contrats de travail et des cahiers des charges. Par curiosité, j'ai essayé d'avoir les cahiers des charges mais après une longue procédure, on m'a appris qu'ils étaient oraux. Alors vous qui êtes chef d'entreprise, des cahiers des charges oraux, est-ce vraiment un respect des collaborateurs ? Comment un cahier des charges passe d'une législature à l'autre. Ma curiosité de la LInfo m'a amené à savoir si les cahiers des charges étaient oraux à Buchillon. Je trouve utile de le savoir et j'ai été ravi de savoir qu'en 2023 la Municipalité allait s'atteler à faire des cahiers des charges écrits. C'est un seul exemple. Je vous remercie de m'avoir écouté, je propose que l'on boive un verre. Je souhaite une bonne année à tout le monde. S'il y a des excités venez discuter avec moi ou cassez-moi la figure, je suis prêt.

Mme Annabel Pulcrano : M. Carl Kyril Gossweiler, je vous invite à vous calmer.

M. Carl Kyril Gossweiler : Merci, je ne parle plus.

Mme Annabel Pulcrano : Il y a déjà eu deux séances de médiation chez le préfet on peut toujours faire une troisième si vous avez encore des demandes ou des soucis à résoudre.

M. François Gabella : Votre exemple est caractéristique. Il y a effectivement dans les entreprises de nos jours des contrats de plus en plus précis. Mais je vous pose la question, à ce jour, est-ce qu'on a eu des problèmes de contrat de travail avec les employés dans cette Commune ? Non ! C'est une évidence de plus, que ce lièvre que vous avez levé ne sert à rien. Laissez la Commune fonctionner comme elle sait le faire et s'il y a un problème on le lui adressera... C'est tout ce que je demande.

M. Jean-Pierre Mitard : Je me permets d'intervenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure pour préciser qu'indépendamment des requêtes et sur-enquêtes, nous avons décidé en début de législature, avec le plan de législature de structurer les relations entre le personnel communal et la Municipalité, au travers de cahier des charges.

C'est juste un exemple parmi d'autres. A nouveau, comme dit précédemment et comme le dit M. François Gabella que pour nos institutions et notre démocratie que devrions tous chérir, de notre petit village, que nous ayons des activités qui soient en phase avec les attentes de la globalité des concitoyens.

Je dois avouer que plusieurs personnes de la Municipalité, raison pour laquelle je suis intervenu en tant que référant des ressources humaines, sont las de ces démarches incessantes. Comme évoqué par Mme la Présidente, ceci a fait l'objet de conciliations auprès du préfet, conciliations qui n'ont pas abouti, si ce n'est à des recours.

A nouveau, il ne s'agit de mettre personne au pilori au sein de notre communauté ni au sein de notre Conseil communal, mais rien ne sert de vilipender nos élus, nos employés sur un site Internet. Nous n'avons en aucun cas besoin de ceci dans notre Commune et notre démocratie. Ce dont nous avons besoin c'est de pouvoir se concentrer sur de vrais sujets, à l'image de l'Intervention de M. Daniel Calabrese au sujet du hangar.

C'est un cri du cœur du référant des ressources humaines qui aime ce village. Dont je ne doute pas que vous aimez aussi.

Mme Nunzia Egger : Je voulais donner une petite information sur les fenêtres de l'Avent, et je vous invite à la prochaine fenêtre qui aura lieu demain soir à la « Place du Chauchy » afin de partager des moments chaleureux tous ensemble.

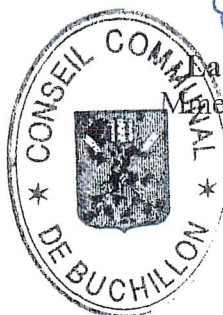
Mme Annabel Pulcrano : La prochaine séance aura le 14 mars 2023.

La séance est close à 22h06.

Au nom du Conseil communal



La Présidente :
Mme Annabel Pulcrano



La Secrétaire :
Mme Sandra Breitling